



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
N° 2025-249 6-1
**Portant permission de voirie
et autorisation de stationnement**

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze),
Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu, le Code de la Route, ses articles R 110-1 et R110-2,
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,
Vu, la demande présentée par Monsieur Jonathan MAROT, rue du Moulin du Peuch 19200 Ussel, en vue de réaliser des travaux au droit du 8 rue Saint Pierre 19250 Meymac.
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

A partir du jeudi 27 novembre 2025 et jusqu'à la fin des travaux, Monsieur Jonathan MAROT bénéficie d'une autorisation de stationnement réservée au chantier pour la pose d'un échafaudage.

ARTICLE 2 : zone de travaux

Cette autorisation de stationnement porte au droit du 8 rue Saint Jean, 19250 Meymac.

ARTICLE 3 : SIGNALISATION AUX USAGERS :

Monsieur Jonathan MAROT assure la fourniture et la pose des panneaux de signalisation de voirie afin d'assurer la sécurité des opérations avec affichage de l'arrêté de voirie

ARTICLE 4 : transmission exécution

Le secrétaire général, le directeur des services techniques de la Commune de Meymac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié au pétitionnaire.

ARTICLE 5 : voies et délais de recours

La présente permission de voirie pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Copie de la présente permission de voirie sera adressée

- à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur Jonathan MAROT, rue du Moulin du Peuch 19200 Ussel.

Meymac, le 27 novembre 2025
Le Maire de Meymac



Ph. Brugere

Philippe BRUGERE